*Berne, 15.05.2024*

Appel à contributions de la Rapporteuse Spéciale sur la vente et l’exploitation sexuelle d’enfants

**les pratiques existantes et émergentes d'exploitation sexuelle à l'encontre des enfants dans l'environnement numérique**

Réponse de la Suisse (Office fédéral des assurances sociales (OFAS))

1. **Veuillez fournir des informations sur la manière dont les technologies sont utilisées pour faciliter l'exploitation et l'abus sexuels des enfants. (OFCOM et OFAS)**

Les technologies peuvent être utilisées par des adultes afin d’établir des contacts avec des enfants via Internet à des fins sexuelles, par exemple dans des tchats ou sur les réseaux sociaux (*grooming* en ligne). En Suisse, en 2023, 127 cas de grooming ont été traités par la police (source : [Statistique policière de la criminalité (SPC) - Rapport annuel 2023 des infractions enregistrées par la police | Publication | Office fédéral de la statistique (admin.ch)](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/criminalite-numerique.assetdetail.30566147.html)). Les cas sont donc en diminution par rapport au 141 du 2022, mais dans ce contexte les cas non déclarés (number of non-reported cases, Dunkelziffer) représentent probablement un nombre important.

1. **Quelles recommandations pratiques proposeriez-vous aux États, à l'industrie technologique et aux fournisseurs de services en ligne pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels des enfants dans l'environnement numérique ? (*OFCOM, OFAS)***

De manière générale, être informé sur le cyberharcèlement permet d’éviter que des attaques et des abus se produisent, mais aussi d’avoir les bons réflexes en présence de ce type de comportement et d’avoir recours aux services ou prestations d’aide adéquats.

*« Jeunes et médias »* est la plateforme nationale de promotion des compétences médiatiques, réalisée à l’intention des enfants, des parents mais également des enseignants ou autres professionnels concernés. Mise en place par l’OFAS sur mandat du gouvernement suisse, son objectif est d’encourager les enfants et les jeunes à utiliser les médias numériques de façon sûre et responsable. Parmi les thèmes figurent la violence dans les médias, la sexualité ou encore la pornographie, la discrimination et la haine en ligne, ou encore l’extrémisme, ainsi que la prévention et protection de l’exploitation et des abus sexuels en ligne. En outre, dans le domaine prioritaire « Sexualité et Internet », des contributions financières ont été accordées à des projets de prévention des risques liés à la sexualité sur Internet (sexting, cybergrooming, etc.). ). Le thème principal pour 2024 et 2025 est la protection des mineurs contre les cyber-crimes ou cyber-délits sexuels.

La *Prévention Suisse de la Criminalité (PSC)* est un service intercantonal spécialisé dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la promotion de la sûreté. Elle s’occupe des sujets comme la pornographie illégale, notamment en ligne, le cyberharcèlement ou la sextorsion et propose des moyens pour les prévenir, ainsi que des informations et des outils utiles en cas de problèmes ou d’abus.

A travers différents projets, dossiers et campagnes de sensibilisation, elle coopère étroitement avec les responsables de la prévention des corps de police cantonaux et municipaux, et organise une fois par an des journées d’information.  La PSC est aussi en contact étroit avec l’[Office fédéral de la police (fedpol)](https://www.fedpol.admin.ch/fedpol/fr/home.html). Son réseau compte différents acteurs institutionnels et cantonaux dans toutes les régions de Suisse, et aussi plusieurs ONG. La PSC assure également la formation et la formation continue des membres de la police dans le domaine de la prévention de la criminalité et coopère étroitement avec l’[Institut Suisse de police (ISP)](http://www.institut-police.ch/fr/).

La PSC a aussi pour tâche d’avertir la population, y compris les jeunes et les enfants, et d’expliquer les phénomènes qui se rapportent à la criminalité et quels sont les moyens de s’en prémunir et de trouver de l’aide. A cette fin, elle diffuse des messages de prévention et publie des [brochures, des dépliants et d’autres publications](https://www.skppsc.ch/fr/telechargements/). Enfin, la PSC est aussi présente sur [Facebook,](https://www.facebook.com/PreventionSuisseDeLaCriminalite/)[Linkedin](https://ch.linkedin.com/company/skppsc), [Instagram](https://www.instagram.com/skp_psc/) et sur X / [Twitter](https://twitter.com/pscskp).

1. **Quelles sont les lacunes qui limitent la mise en œuvre et l'application effectives des lois, politiques et lignes directrices existantes pour prévenir, détecter, signaler et protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels en ligne ? (OFCOM, fedpol, OFAS)**

L’OFAS ne peut pas s’exprimer pour cette question qui est de la compétence de fedpol et de l’OFCOM. Des possibilités d’action ultérieures dans le champ de la prévention (selon une recherche menée par l’Université de Lausanne) sont toutefois décrites dans le rapport du Conseil fédéral (le gouvernement suisse): [BR-ericht\_Po.Quadranti\_19.4111\_230111\_FR.pdf (jeunesetmedias.ch)](https://www.jeunesetmedias.ch/fileadmin/user_upload/1_Medienmitteilungen_Aktuellmeldungen/BR-Bericht_Po.Quadranti_19.4111_230111_FR.pdf).

1. **Existe-t-il des exemples de mesures proactives prises pour faciliter la consultation et la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris les enfants et les organisations de défense des droits de l'enfant, afin d'éclairer la politique et la législation, de fixer des normes techniques et de mettre en œuvre des processus visant à éradiquer l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants dans l'environnement numérique ? (*OFCOM et OFAS)***

* Campagne de Protection de l’enfance en collaboration avec différents acteurs (y compris fedpol et OFAS) pour sensibiliser un large public au problème des cyber-délits sexuels contre les mineurs et faire connaître les stratégies de prévention et protection (2024 – 2026).
* En Suisse, les enfants et les jeunes sont encouragés à participer aux processus politiques à différents niveaux (communal, cantonal et national). Au niveau national, il existe par exemple la Session des jeunes : 200 jeunes (de 14 à 21 ans) de toute la Suisse travaillent pendant 4 jours pour formuler des revendications. Ces revendications des jeunes sont transmises au Parlement suisse: le Forum de la Session des jeunes exerce ensuite un lobby auprès des parlementaires et des organisations nationales et régionales afin que les revendications soient prises en considération. À ce jour, le thème de la prévention des abus sexuels dans l’environnement numérique n’a toutefois pas encore été traité dans une des revendications.

En Suisse, un autre exemple de participation est d’offrir la possibilité aux associations de jeunesse de prendre position sur des projets de lois dans le cadre des procédures de consultation. Lors de l’élaboration de nouvelles lois ou de modifications de lois existantes qui touchent par exemple les enfants et les jeunes, les projets en question sont soumis aux cantons, aux partis politiques représentés au Parlement, aux associations faîtières des communes, des villes et des régions, aux associations faîtières de l'économie et aux autres milieux concernés et aux ONG. Au niveau national, la Commission fédérale pour l’enfance et la jeunesse (et/ou les autres commissions fédérales concernées, dont celles pour les questions féminines ou pour les questions familiales par ex. ) observe la situation des enfants et des jeunes en Suisse, évalue les conséquences potentielles des mesures envisagées et des dispositions législatives importantes sur les enfants et les jeunes.